



## Préavis au Conseil communal

---

Réponse au postulat *"Étude d'une subvention de l'abonnement de transports publics pour les retraités, les personnes au RI, les étudiants et apprentis domiciliés au Mont-sur-Lausanne"*

---

## Municipalité

M. Daniel Besson, Municipal Ressources et cohésion

N° 05/2023

Préavis adopté par la Municipalité le 28 mars 2023

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet du préavis .....</b>	<b>3</b>
1.1	Préambule .....	3
<b>2</b>	<b>Contexte .....</b>	<b>3</b>
2.1	Subventions et exonérations octroyées par la Commune .....	3
2.2	Offres d'autres communes .....	4
2.3	Tarifs 2023 abonnements TL Mobilis .....	5
<b>3</b>	<b>Public cible potentiel .....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Bénéficiaires montains de subsides au 31.12.2021 .....</b>	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>Détermination du public cible et du montant de la subvention .....</b>	<b>6</b>
5.1	Public cible.....	6
5.2	Montant de la subvention.....	7
<b>6</b>	<b>Calcul des coûts et financement.....</b>	<b>7</b>
6.1	Projection et hypothèse pour les rentiers AVS .....	7
6.2	Projection et hypothèse pour les personnes au RI et rente-pont.....	7
6.3	Projection et hypothèse pour les jeunes de 16 à 25 ans en formation .....	7
6.4	Projection estimée par la Municipalité .....	8
<b>7</b>	<b>Remarques complémentaires .....</b>	<b>8</b>
<b>8</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>9</b>

## 1 Objet du préavis

### 1.1 Préambule

Le postulat de M. Bertrand Martinelli et consorts du 14 février 2022 demande à la Municipalité d'étudier la mise en place d'une subvention de l'abonnement de transports publics pour les personnes qui touchent une rente AVS, celles au bénéfice d'une rente RI et les jeunes en formation jusqu'à 25 ans (étudiants et apprentis) domiciliés au Mont-sur Lausanne.

Le Conseil communal a renvoyé le postulat à une commission adhoc qui s'est réunie le 11 avril 2022. En séance du 9 mai 2022, la Commission a présenté au Conseil communal un amendement accepté à une large majorité, intitulé :

*« Demande d'étudier les possibilités de mise en œuvre et le coût d'une subvention par forfait de l'abonnement des transports publics lausannois (TL) pour les personnes qui en ont besoin ayant leur domicile légal dans la commune: par exemple retraités au bénéfice de prestations complémentaires, les personnes bénéficiant d'un subside à l'assurance maladie ».*

Les postulants précisent que le contexte du développement actuel et à venir de la commune implique la nécessité du développement des transports en commun et le besoin d'augmenter le nombre d'utilisateurs de ce type de transports, tant pour des questions environnementales que de qualité de vie. Une partie des propositions formulées rejoint les buts visés par la Municipalité depuis le début de la législature.

## 2 Contexte

L'encouragement à la mobilité douce et active est essentiel pour la protection de l'environnement et le développement durable. Cela comprend l'utilisation de moyens de transport plus respectueux de l'environnement tels que le vélo, les transports en commun et les véhicules électriques, sans oublier bien évidemment la marche. Cette mobilité contribue à réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de l'air. Cela favorise également la réduction de la congestion et l'amélioration de la sécurité routière.

Il existe de nombreuses façons de promouvoir la mobilité douce et active. Les villes ont clairement un rôle à jouer en la matière en se montrant proactives, par exemple en améliorant leurs infrastructures afin de rendre la marche et le vélo plus sûrs et plus pratiques. Les entreprises peuvent également agir, notamment en offrant des incitatifs pour l'utilisation des transports en commun ou le vélo, ou en mettant en place des programmes de covoiturage pour les trajets domicile-travail.

Dans ce contexte, le postulat proposé va dans les sens de la vision de la Municipalité en matière de politiques de mobilité et de durabilité. Depuis quelques années déjà, la Commune du Mont-sur-Lausanne incite sa population à l'utilisation des transports publics et à la mobilité active par l'octroi de subventions.

### 2.1 Subventions et exonérations octroyées par la Commune

Au travers du fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable (préavis n° 03/2019), la Commune s'est donc déjà dotée d'un outil qui permet d'influer positivement sur les décisions des particuliers et entreprises qui souhaitent entreprendre des efforts supplémentaires dans le domaine de la gestion énergétique et de la protection du climat, en leur octroyant un soutien financier, entres autres pour des abonnements CFF et Mobilis.

## 2.1.1 Mobilité pour les élèves jusqu'à 16 ans

Depuis 2017, la Commune favorise l'utilisation par les élèves de 5P-11S des transports publics par le biais de l'octroi d'une subvention pour l'achat d'un abonnement annuel Mobilis. Le montant de la subvention est de CHF 234.- par année scolaire pour un élève.

Financement: compte 520.3662.01, la charge en 2022 s'élève à CHF 60'857.-.

## 2.1.2 Bénéficiaires des PC et RI

Les personnes au bénéfice d'une prestation complémentaire famille (PC famille), du revenu d'insertion (RI) ou au bénéfice d'une pension AI, peuvent faire une demande d'exonération de la taxe forfaitaire sur les déchets de CHF 85.- par année.

Financement: compte 710.3659.03, la charge en 2022 s'élève à CHF 58'112.-.

## 2.2 Offres d'autres communes

### 2.2.1 Lausanne

- Personnes à la retraite : réduction de 50% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis "Senior", zones 11-12, moyennant une participation de CHF 40.-.
- Bénéficiaires de prestations complémentaires AVS ou AI : gratuité, abonnement annuel mobilis, zones 11-12, moyennant une participation de 80.-.
- Jeunes en formation post-obligatoire jusqu'à 24 ans : réduction de 50% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis, zones 11-12, moyennant une participation de CHF 40.-.

### 2.2.2 Romanel-sur-Lausanne

La Commune soutient financièrement, depuis le début de l'année 2022, les possesseurs d'abonnement Mobilis pour la zone tarifaire 16. Ces subventions s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans en formation, habitants à Romanel-sur-Lausanne. Max. CHF 216.- par année.

### 2.2.3 Epalinges

- Participation de CHF 20.-/mois ou CHF 200.-/an sur l'achat d'un abonnement TL pour tous les bénéficiaires de prestations complémentaires famille ou AVS. Charges communales.
- Un abonnement Mobilis junior zones 11-12 pour les écoliers âgés de 11 à 20 ans.
- Les élèves palinzards scolarisés dans des écoles privées, âgés de 11 à 16 ans, ainsi que les jeunes de 16 ans à 20 ans ont droit à un bon de transport équivalent à un rabais de 50% de l'abonnement de bus annuel.
- Une subvention de 25% du prix d'achat d'un abonnement Mobilis, mais au maximum CHF 250.-, est accordée aux jeunes de 20 à 25 ans en formation, ainsi qu'aux seniors au bénéfice du droit à l'AVS. Cette subvention est prise en charge par le fonds pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la durabilité (FEED).

### 2.2.4 Pully

- Conditions :
  - Toute personne domiciliée à Pully en résidence principale et au bénéfice des prestations complémentaires AVS/AI peut prétendre à l'octroi de subsides aux transports publics lausannois.
  - Seuls les abonnements de la communauté tarifaire Mobilis et les abonnements de parcours compris entre les zones 11 et 12 donnent droit à un subside.

- Les abonnements transmissibles sont exclus.
- Droit :
  - Le montant du subside est fixé à CHF 15.- par mois d’abonnement aux transports publics lausannois.
  - Le montant maximum du subside est fixé à CHF 180.- par personne et par année.

## 2.2.5 Prilly

Bénéficiaires de prestations complémentaires AVS ou AI pour un montant de CHF 330.- sur l’abonnement annuel ou CHF 33.- sur le mensuel.

## 2.2.6 Canton

Dans son programme de législation, le Conseil d’État a annoncé une nouvelle subvention de 50% sur l’achat d’un abonnement Mobilis annuel deux zones pour les jeunes et les seniors. Néanmoins, aucune date de mise en œuvre n’est connue à ce jour.

## 2.3 Tarifs 2023 abonnements TL Mobilis

### 2.3.1 Abonnement Junior de 6 à 25 ans

Titre de transport	Mensuel	Annuel
Abonnement 2 zones	CHF 52.-	CHF 468.-
Abonnement 3 zones	CHF 76.-	CHF 684.-

### 2.3.2 Abonnement Adulte dès 25 ans

Titre de transport	Mensuel	Annuel
Abonnement 2 zones	CHF 74.-	CHF 740.-
Abonnement 3 zones	CHF 108.-	CHF 1080.-

### 2.3.3 Abonnement Senior dès 64/65 ans (AVS)

Titre de transport	Mensuel	Annuel
Abonnement 2 zones	CHF 67.-	CHF 670.-
Abonnement 3 zones	CHF 98.-	CHF 980.-

## 3 Public cible potentiel

Les objectifs de la proposition sont doubles, à savoir non seulement apporter une aide financière à ceux qui en ont le plus besoin (volet social), mais également de susciter auprès de la population un changement de comportement l’amenant vers un usage accru des transports publics (volet report modal).

Le postulat amendé demande d’étudier les possibilités de mise en œuvre et le coût d’une subvention par forfait de l’abonnement des transports publics lausannois (TL) pour les personnes qui en ont besoin, en l’occurrence les retraités au bénéfice de prestations complémentaires et les personnes bénéficiant d’un subside à l’assurance maladie. L’amendement accepté par le Conseil communal ne fait plus mention ni des jeunes en formation jusqu’à 25 ans, ni des personnes au bénéfice d’une rente AVS. Néanmoins, il laisse la porte ouverte en mentionnant « *les personnes qui en ont besoin ayant leur domicile légal dans la commune* ». La Municipalité est d’avis de ne pas exclure a priori une catégorie en particulier.

Par le biais des registres communaux existants, les différents publics cibles sont faciles à identifier, à l’exception des bénéficiaires d’un subside à l’assurance maladie, dont les dossiers sont exclusivement gérés par le Canton.

## 4 Bénéficiaires montains de subsides au 31.12.2021

Nombre total de bénéficiaires de subsides et part de la population :

Nombre	Population	Part%
2247	9217	24%

Nombre de bénéficiaires de subsides par type de subsides :

Type de subside	
Bénéficiaires de subsides PC AVS-AI	264
Bénéficiaires de subsides RI et rente-pont	226
Bénéficiaires de subsides partiels	1757
avec subside ordinaire uniquement	752
avec subside ordinaire + spécifique	781
avec subside spécifique uniquement	224
<b>Total bénéficiaires</b>	<b>2247</b>

Nombre de subsidiés par type de ménage :

Personne seule	Couple sans enfants	Couple avec enfants	Famille monoparentale	Inconnu	Total
626	260	934	416	11	2247

Nombre de subsidiés par classe d'âge et par genre :

Classe d'âge	Femme	Homme	Total
Moins de 65 ans	1000	933	1933
65 ans et plus	195	119	314
<b>Total</b>	<b>1195</b>	<b>1052</b>	<b>2247</b>

Classe d'âge	Femme	Homme	Total
0-16 ans	279	317	596
17-25 ans	125	143	268
26-45 ans	413	312	725
46-64 ans	183	161	344
65-79 ans	100	75	175
>80 ans	95	44	139
<b>Total</b>	<b>1195</b>	<b>1052</b>	<b>2247</b>

## 5 Détermination du public cible et du montant de la subvention

### 5.1 Public cible

La Municipalité propose de déterminer le public cible suivant :

- Les personnes au bénéfice d'une rente AVS (64/65 ans et plus) ;
- Les personnes au bénéfice d'une prestation complémentaire famille (PC famille), du revenu d'insertion (RI) ou d'une pension AI ;
- Les jeunes en formation jusqu'à 25 ans (étudiants et apprentis) domiciliés sur la commune.

Il apparaît judicieux d'offrir la possibilité d'acquiescer un abonnement Mobilis à tous les bénéficiaires de l'AVS qui en font la demande. Ainsi, on touche également les seniors qui perçoivent une petite rente AVS et un faible revenu issu du deuxième pilier, mais qui n'ont pas droit à des prestations complémentaires (PC).

La Municipalité suggère de renoncer au forfait pour les personnes bénéficiant d'un subside à l'assurance maladie en raison de la complexité administrative et des ressources financières et de personnel nécessaires au suivi des dossiers, ainsi qu'aux coûts élevés d'une telle prestation. D'autant plus qu'un subside d'assurance maladie peut se limiter à quelques francs par mois et que la Commune n'a aucun contrôle sur ces montants. Les subsides à l'assurance maladie constituant déjà des aides ciblées, il ne semble pas adéquat de rajouter des aides sur d'autres déjà existantes. À notre connaissance, aucune commune n'a mis en place un tel forfait pour un abonnement Mobilis sur la base des subsides à l'assurance maladie.

## 5.2 Montant de la subvention

Pour l'achat d'un abonnement annuel, le forfait actuel au Mont-sur-Lausanne est de CHF 100.- pour tous conformément au fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable et de CHF 234.- pour les jeunes jusqu'à 16 ans dans leur scolarité obligatoire.

La Municipalité propose une réduction de 50% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis "Senior, adulte ou junior" deux zones, moyennant une participation de CHF 40.- à titre de frais de gestion.

Si le demandeur réside dans la zone tarifaire 17, une réduction de 50% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis "Senior, adulte ou junior" trois zones est accordée, moyennant une participation de CHF 40.- à titre de frais de gestion.

Afin que la mesure entraîne réellement un report modal et incite l'usage accru des transports publics en créant une habitude, la subvention ne sera octroyée que pour un abonnement annuel. Cette offre s'adresse exclusivement aux habitants de la commune du Mont-sur-Lausanne.

## 6 Calcul des coûts et financement

Il est difficile d'établir des projections financières précises sans connaître exactement le nombre de personnes qui voudront bénéficier de l'offre. Seul le suivi de l'évolution de la demande d'année en année permettra davantage de précision, d'autant plus qu'il faut tenir compte de l'évolution démographique particulière de notre commune

### 6.1 Projection et hypothèse pour les rentiers AVS

Hypothèses basées sur une population de 1600 personnes	Nombre bénéficiaires	Subvention annuelle en francs	Charge budgétaire estimée par année
Hypothèse 1	200	CHF 295.-	CHF 59'000.-
Hypothèse 2	400	CHF 295.-	CHF 118'000.-
Hypothèse 3	800	CHF 295.-	CHF 236'000.-
Hypothèse 4	1600	CHF 295.-	CHF 472'000.-

### 6.2 Projection et hypothèse pour les personnes au RI et rente-pont

Hypothèses basées sur une population de 226 personnes	Nombre bénéficiaires	Subvention annuelle en francs	Charge budgétaire estimée par année
Hypothèse 1	57	CHF 330.-	CHF 18'810.-
Hypothèse 2	114	CHF 330.-	CHF 37'620.-
Hypothèse 3	141	CHF 330.-	CHF 46'530.-
Hypothèse 4	220	CHF 330.-	CHF 72'600.-

### 6.3 Projection et hypothèse pour les jeunes de 16 à 25 ans en formation

Hypothèses basées sur une population de 952 personnes	Nombre bénéficiaires	Subvention annuelle en francs	Charge budgétaire estimée par année
Hypothèse 1	100	CHF 194.-	CHF 19'400.-
Hypothèse 2	350	CHF 194.-	CHF 67'900.-
Hypothèse 3	750	CHF 194.-	CHF 145'500.-
Hypothèse 4	952	CHF 194.-	CHF 184'688.-

## 6.4 Projection estimée par la Municipalité

Pour les bénéficiaires d'une rente AVS, l'hypothèse 1 du tableau 6.1 semble la plus vraisemblable, sachant que le subside de CHF 100.- issu du fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable n'a convaincu qu'un seul senior en 2022.

Au vu des expériences avec les demandes pour l'exonération de la taxe déchets, une grande partie des personnes au bénéfice d'une prestation complémentaire famille (PC famille), du revenu d'insertion (RI) ou au bénéfice d'une pension AI demanderont de jouir du forfait. L'hypothèse 3 du tableau 6.2 semble dès lors la plus probable.

Pour les jeunes en formation de 16 à 25 ans, sur un total de 952 habitants de cette classe d'âge, il est probable qu'un peu plus de 1/3 puisse bénéficier ou être intéressé par cette subvention. L'hypothèse 2 du tableau 6.3 est retenue.

Hypothèses /Résumé	Zones	Nombre bénéficiaires	Subvention annuelle en francs	Charge budgétaire estimée par année
Seniors	2	190	CHF 295.-	CHF 56'050.-
Adultes (PC famille, RI)	2	200	CHF 330.-	CHF 66'000.-
Jeunes	2	300	CHF 194.-	CHF 58'200.-
Seniors	3	10	CHF 450.-	CHF 4'500.-
Adultes (PC famille, RI)	3	20	CHF 500.-	CHF 10'000.-
Jeunes	3	50	CHF 302.-	CHF 15'100.-
Total		770		CHF 209'850.-

La projection de la charge totale par année estimée par la Municipalité est donc de CHF 209'850.-. Sachant que la population des seniors est en constante augmentation, les coûts ne pourront qu'augmenter d'année en année.

En matière de ressources humaines, chaque demande de subvention de la part d'un ayant droit nécessitera l'envoi d'un bon de réduction, puis le traitement d'une facture envoyée par les TL, soit une charge de travail annuelle d'environ 150 heures (0,08 EPT), estimée à CHF 8'700.-. Malgré l'annonce du Canton d'octroyer de nouvelles subventions de 50% sur l'achat d'un abonnement Mobilis annuel 2 zones pour les jeunes et les seniors, la Municipalité est d'avis de ne pas attendre une décision cantonale pour avancer sur ce dossier pour les habitants du Mont-sur-Lausanne. La Municipalité partage la volonté des postulants de favoriser l'emploi des transports publics. Rappelons également que la subvention annuelle communale aux TL est d'environ CHF 2'500'000 par année et que la Municipalité s'efforce d'élargir son offre au gré des possibilités d'extension du réseau. La Municipalité partage également la volonté d'aider les plus vulnérables financièrement afin que ces derniers puissent utiliser les transports publics. Elle est ainsi prête à consentir l'effort budgétaire qui vous est proposé ici, tout en précisant que le cumul des subventions pour l'achat d'un abonnement Mobilis ne sera pas autorisé. Des vérifications seront mises en place.

## 7 Remarques complémentaires

La Municipalité est consciente qu'une telle proposition favorise plutôt la population proche des transports publics et ne propose pas de solutions pour les habitants des quartiers périphériques qui n'ont d'autres moyens que l'usage d'un véhicule privé. Des solutions devront donc encore être trouvées pour l'ensemble de la population.

Par ailleurs, un postulat intitulé "Un accès aux transports en commun pour tous les montains" est en cours d'étude. En effet, il y a quelques semaines, le Canton a approché la Commune, en collaboration avec les transports publics lausannois afin de développer un projet de prolongement de la ligne t154 jusqu'à Epalinges en passant par le hameau des Planches. Une rencontre avec les tl est également prévue en mars afin d'évoquer les possibilités de développer des aménagements "test" pour desservir les hameaux de la commune tout en prenant en compte les possibilités au niveau de l'utilisation du P+R du Grand-Mont.



## 8 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis N° 05/2023 de la Municipalité du 28 mars 2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide

- D'accepter la proposition de la Municipalité d'octroyer dès 2024 une subvention annuelle pour une réduction de 50% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis "Senior et Adultes", deux zones, moyennant une participation de CHF 40.- aux bénéficiaires d'une rente AVS, de prestations complémentaires famille (PC famille), du revenu d'insertion (RI) ou d'une pension AI domiciliés sur la commune. Le cumul avec d'autres subventions pour un abonnement Mobilis n'est pas possible.
- D'accepter la proposition de la Municipalité d'octroyer dès 2024 une subvention annuelle pour une réduction de 50% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis "Juniors", deux zones, moyennant une participation de CHF 40.- pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans (étudiants et apprentis) domiciliés sur la commune. Le cumul avec d'autres subventions pour un abonnement Mobilis n'est pas possible.
- D'accepter la proposition de la Municipalité d'octroyer dès 2024, une réduction de 50% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis "Senior, adulte ou junior", trois zones, moyennant une participation de CHF 40.- si le demandeur habite dans la zone tarifaire 17.
- De classer le postulat "*Étude d'une subvention de l'abonnement de transports publics pour les retraités, les personnes au RI, les étudiants et apprentis domiciliés au Mont-sur-Lausanne*".

  
La syndique  
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité



  
Le secrétaire  
Sébastien Varrin